



Angoulême, le 28 août 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entretien de la chaussée de la RN10 sur les communes d'Angoulême, Saint-Michel et Saint-Yrieix-sur-Charente

- - - - -

La direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) va réaliser des travaux de réfection sur la chaussée de la RN10 sur les communes d'Angoulême, Saint-Michel et Saint-Yrieix-sur-Charente, dans le sens sud/nord (Bordeaux/Poitiers).

Ces travaux se dérouleront toutes les nuits de 19 heures à 7 heures :

- du lundi 2 au vendredi 6 septembre 2019 ;
- du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2019 ;
- du lundi 16 au vendredi 20 septembre 2019 ;
- du lundi 23 au vendredi 27 septembre 2019 ;
- du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2019.

En fonction de l'avancement des travaux, cette opération va nécessiter **des aménagements de la circulation** :

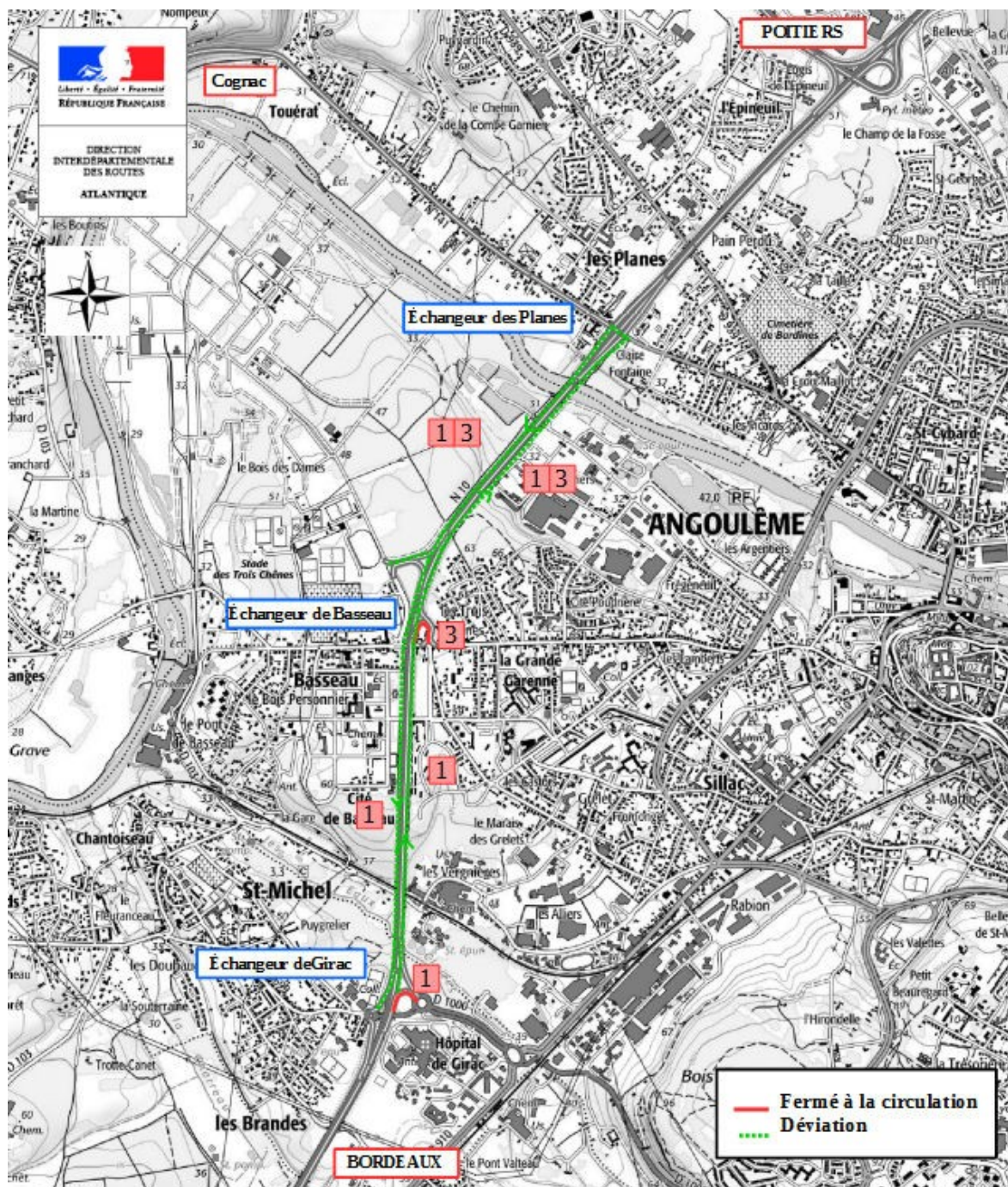
- un basculement de circulation. Les usagers circuleront sur la voie de gauche de la chaussée opposée où chaque voie sera ouverte à un sens de circulation ;
- la fermeture des bretelles d'entrée et de sortie de la RN10 dans le sens sud/nord (Bordeaux/Poitiers) des échangeurs de Girac, Basseau et des Planes ;
- **l'abaissement de la limitation de vitesse à 70km/h dans la zone des travaux** en dehors des horaires de chantier.

Des déviations sont mises en place selon les plans annexés pour guider les usagers.

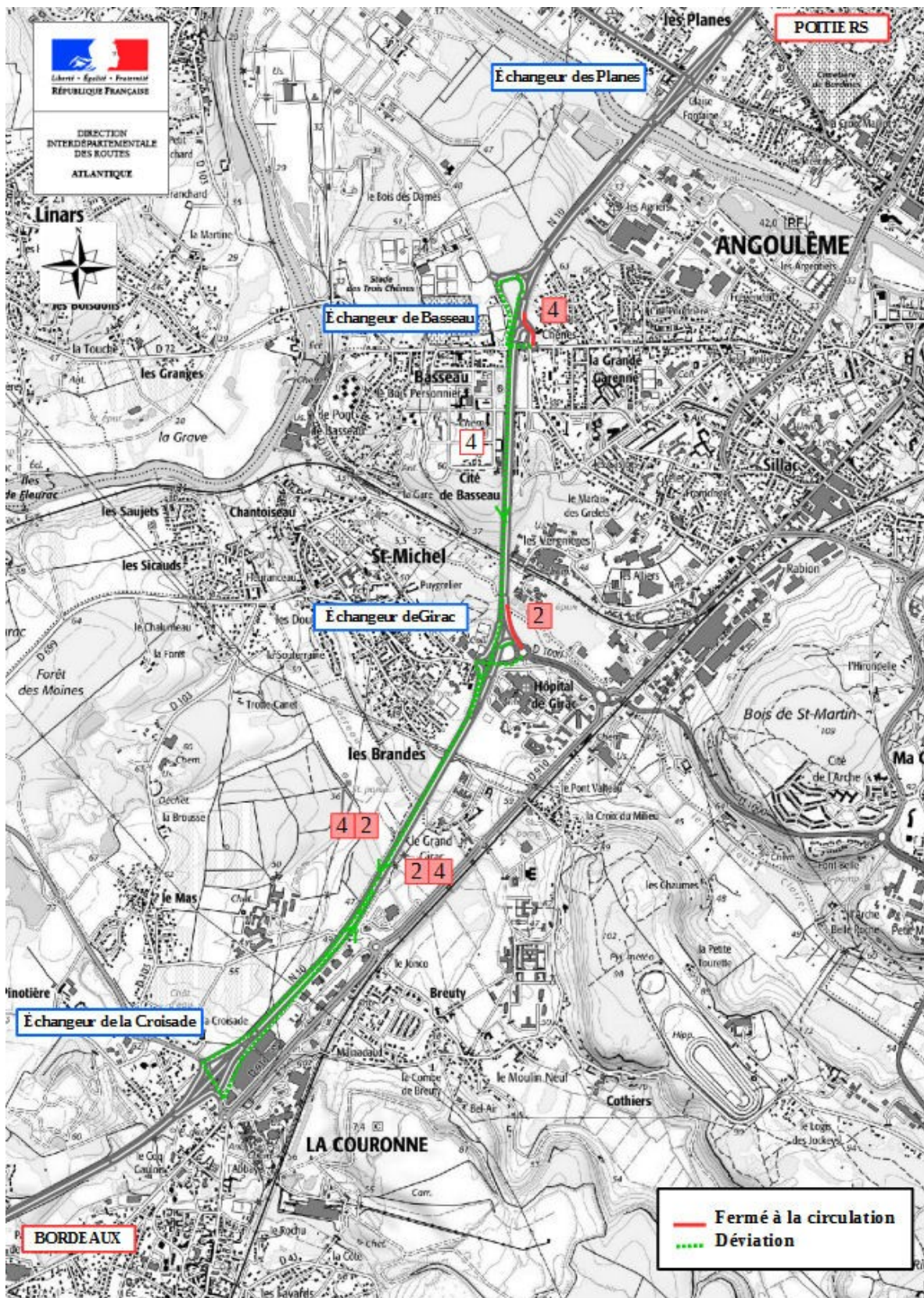
A l'occasion de ces travaux, des perturbations sont à prévoir. Les usagers sont invités à renforcer leur vigilance et leur prudence en respectant la signalisation temporaire en place, pour leur sécurité et celle des intervenants.

Pour préparer leurs déplacements et pour s'informer sur les conditions de circulation, les usagers sont également invités à consulter le site internet Bison Futé (www.bison-fute.gouv.fr).

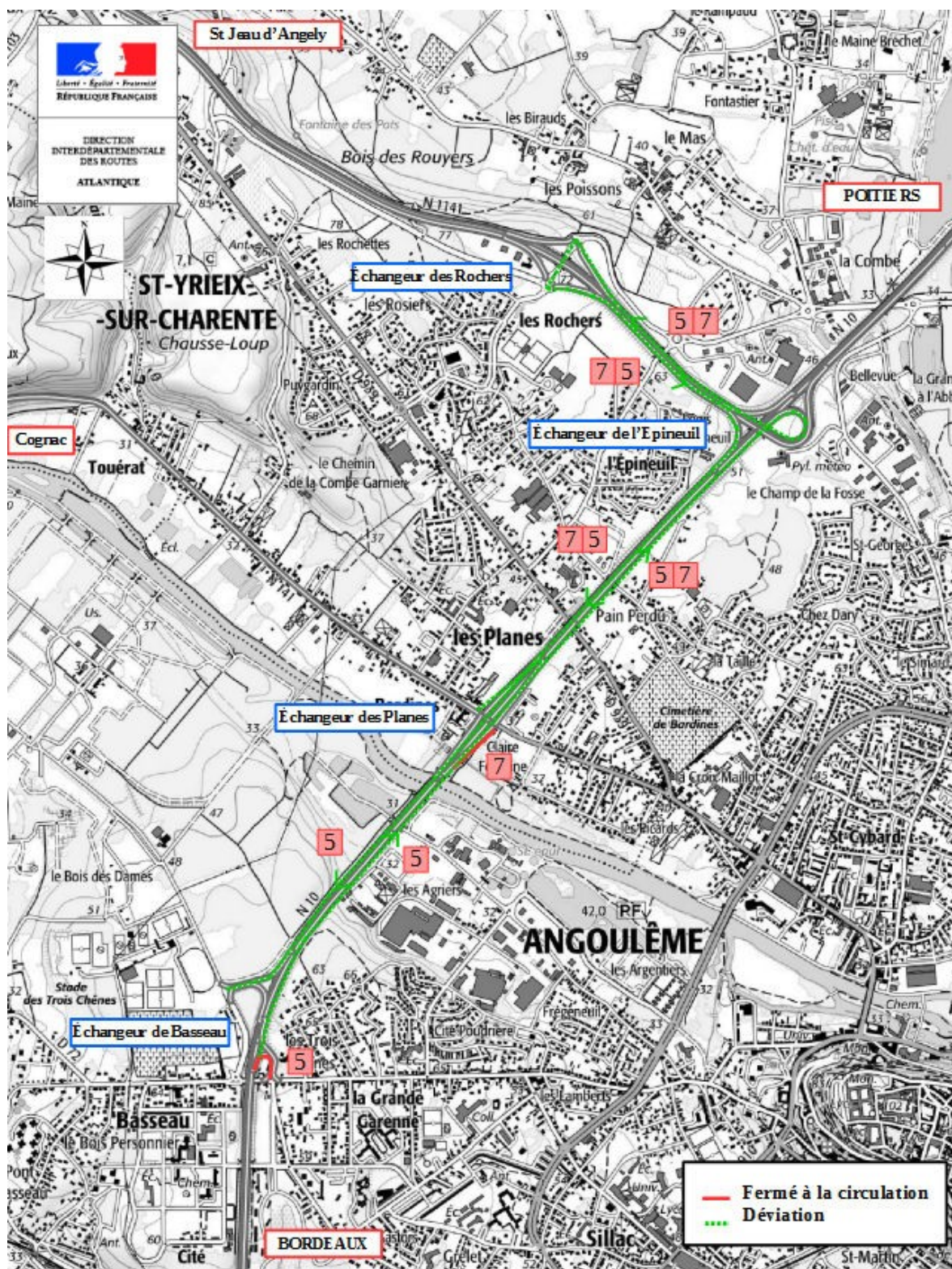
Modalités de déviation lors de la fermeture des bretelles de sortie de Girac (n° 1) et de Basseau (n° 3)



Modalités de déviation lors de la fermeture des bretelles d'entrée de Girac (n° 2) et de Basseau (n° 4)



Modalités de déviation lors de la fermeture des bretelles de sortie de Basseau (n° 5) et des Planes (n° 7)



Modalités de déviation lors de la fermeture des bretelles d'entrée de Basseau (n° 6) et des Planes (n° 8)

